

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le 5 mars,
Après convocation légale en date du 27 février 2020,
le Conseil municipal de la commune de GOUVERNES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. Philippe DEGREMONT, 1^{er} Adjoint,

Présents :

*M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,
M. MOSSER, M. VAN HILLE, Conseillers Municipaux délégués,
M. CONTANT, Mme FERON, Mme TORTRAT, M. PANIER Conseillers Municipaux*

Absente : *Mme DESPLANCHES*

Pouvoirs : *M. TASSIN à M. DEGREMONT, MME BOURGEOIS à MME BOUZIANE, MME LECOQ à MME TORTRAT, MME LIENKE à M. PONSARD*

Secrétaire de séance : *Mme FERON*

Le 1^{er} Adjoint déclare ouverte à 20 h 35 la séance du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Sophie FERON secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020 :

Adopté à l'unanimité.

I.- DÉLIBÉRATIONS :

1.- SDESM : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés

Ce point est déjà passé en Conseil Municipal. Cela va devenir une obligation à partir de 2021.
Adhérer dès maintenant est plus intéressant pour deux raisons : le SDESM va négocier en lieu et place des communes, et l'appel d'offres et frais du marché n'auront aucun coût pour les communes.
Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le programme et les modalités financières, **accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande, **autorise** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie, autorise le représentant du SDESM à signer les marchés subséquents.

2.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL 2020 » AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Une proposition de mobilier pour l'école a été faite par l'architecte, une subvention FER peut être demandée car il s'agit d'un premier équipement.

La demande de subvention est faite en urgence et sera examinée le 6 avril. Le mobilier sera aussitôt commandé et sera livré en temps et en heure.

M. Ponsard donne les montants mentionnés dans la délibération.

M. Panier demande s'il est possible de demander 3 tableaux interactifs en plus. Il est précisé que ce n'est pas possible, la demande de subvention ne pouvant concerner qu'un premier équipement. Par ailleurs, des travaux préalables de connexion seront à faire, car il n'y a pas de fibre dans l'ancien bâtiment.

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'opération présentée pour un montant de 37979,66 € HT soit 45575,59 € TTC ainsi que son plan de financement, **décide** de l'inscrire au budget de la commune, **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier, **mandate** M. le Maire pour déposer les dossiers de subventions au titre du FER, **mandate** M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

3.- DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LE CONSEIL D'ÉCOLE :

Pour le prochain Conseil d'école du 12 mars, les représentants de la mairie M. Tassin et M. Degrémont ne pourront pas être présents, il faut donc nommer 2 représentants pour ce conseil d'école. Il est proposé Mme Féron Sophie et M. Ponsard Guy

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme représentants de la mairie, Mme Féron et M. Ponsard pour le Conseil d'école du 12 mars 2020.

II.- INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux d'extension de l'école :

Les conditions des travaux de terrassement et d'aménagement des abords ne sont pas idéales en ce moment à cause du mauvais temps, mais l'entreprise EJM fait tout son possible.

Tous les réseaux sont en état d'être branchés : électricité, gaz, eau et fibre.

Le câblage est prêt pour les tableaux interactifs.

La chape coulée sur le plancher chauffant est correcte, il n'y a qu'un point à reprendre.

Deux trous sont à creuser pour y mettre des pommiers.

La livraison du bâtiment reste prévue les deux premières semaines de mai 2020.

La procédure juridique de déconstruction du préfabriqué est lancée, le chantier sera confiné, les enfants bénéficieront quand même d'un espace à l'extérieur.

Nettoyage de printemps :

Il est prévu le 4 avril mais la commune de Guermantes ne pourra pas y participer.

La commune de Gouvernes recevra cette manifestation.

Marathon :

Il aura lieu le 14 juin, tous les deux mois aura lieu une réunion de pilotage, la prochaine réunion aura lieu le 2 avril, un nouveau référent doit être désigné.

Le représentant de la commune ne doit pas être obligatoirement un élu, Madame Collet pourra donc rester la référente du Marathon.

Caniveaux Rue Victor Hugo :

En cas de fortes pluies, l'eau coule beaucoup en aval, la question sera réglée quand les travaux prévus par la CAMG seront réalisés.

Coronavirus :

A l'école de Gouvernes, un enfant a été testé, il s'agissait d'une simple grippe.

Le distributeur de savon de l'école est hors service, il faut le remplacer.

Séance levée à 21 h 25

Fait en Mairie, le 20 mars 2020

Le Maire,

Jean TASSIN